

COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES  
DE L'UNIVERSITE DE GENEVE

Uni Mail | CH-1211 Genève 4  
102 Bd Boulevard Carl-Vogt | CH-1205 Genève  
Tél. 022 379 87 99  
E-mail : taxesfixes@unige.ch

## Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2026

Présent.e.x.s : Martin Chevrier, Julie Gusthiot, Quentin Roiron, Mathilde Foehr, Leo De Abreu,  
Gerd Rothenberg  
Excusé.e.x.s : Giulia Laratta  
PV : Leo De Abreu

### 18h15: AMEUG

#### *Concours d'éloquence*

#### *Projection documentaire*

*Justine*

### Concours d'éloquence – rétroactif

L'AMEUG a organisé un concours d'éloquence le 22 mai 2026. La demande est rétroactive car l'événement a été organisé à la dernière minute et parce que l'intervenante a confirmé sa disponibilité tardivement. Les intervenant.e.x.s étaient Allah Mehrahbe et la présidente du Club genevois de Débat.

La demande concerne des frais d'apéro et de cadeaux.

La demande de subvention s'élève à 297,5.-, dont 200.- d'apéro et 30.- de cadeaux pour l'intervenant.e.x et pour les deux gagnant.e.x.s.

**Décision : La demande est refusée à cause du caractère rétroactif ici non recevable. La demande aurait pu être faite à l'avance.**

### Projection documentaire – rétroactif

L'AMEUG a organisé la projection du documentaire intitulé « Harar, la cité islamique oubliée »

ainsi que de l'exposition photo associée le 13 mai 2026, à Uni-Mail. La demande est rétroactive parce qu'elle s'insère dans une tournée qui était déjà organisée et qui était incertaine jusqu'au dernier moment, ce qui a provoqué une difficulté dans la réservation des salles, notamment pour l'exposition en lien avec le film.

La demande concerne des frais de trajets en voiture (260.-), d'hébergement (182.75), de frais de diffusion du documentaire (137.47), de cadeaux pour intervenant.e.x.s (31.9) et d'apéritif (200.-).

La demande de subvention s'élève à 812,12.-

**Décision : La demande est acceptée à hauteur revisitée de 811.-.**

**La CGTF trouve que la rétroactivité de cette demande est justifiée, mais encourage l'AMEUG à faire attention aux délais des séances ordinaires pour les prochaines fois. Il faut également que tous les devis soient inclus dans le dossier de subvention.**

**La subvention sera conditionnée à :**

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.
- Nous rappelons aux associations le devoir de respecter la charte d'éthique et de déontologie de l'UNIGE.

**18h45 : AES**

*Voyage à Bruxelles*

*Nele, Matteo*

L'AES souhaite organiser un voyage à Bruxelles du 5 au 10 novembre 2026. Un groupe de travail réunissant tou·x·te·s les participant·e·x·s au voyage d'études a été constitué. L'AES propose cette fois Bruxelles comme destination et l'Université Libre de Bruxelles (ULB) comme interlocutrice privilégiée. L'ULB fait partie du G3 de la francophonie, un réseau réunissant l'Université de Montréal, l'Université de Genève et l'Université libre de Bruxelles. L'AES a contacté Yvon Molinghen du service des relations internationales et responsable du G3 de l'ULB, afin qu'il les oriente dans l'organisation du voyage. Il a recommandé de collaborer avec David Paternotte, professeur à l'ULB, qui collabore avec la Prof. Ilana Eloit de l'UNIGE. L'AES présentera les débouchés de son voyage à un vernissage.

La demande concerne les frais d'hébergement (2'386.-) et une partie des repas (1986.-). Le département de sociologie prend en charge les transports.

La demande de subvention s'élève à 3'600.-, soit 200.- par étudiantex pour 18 étudiantexs.

**Décision : La subvention est accordée à hauteur demandée, soit CHF 3'600.-.**

**La subvention sera conditionnée à :**

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**
- **Nous rappelons aux associations le devoir de respecter la charte d'éthique et de déontologie de l'UNIGE.**

**19h00 : CUAE**

**Journal Regard Critique 58**

**Location de salles**

*Zora, Anaïs*

### **RC58**

La CUAE dépose une demande de subvention extraordinaire pour l'impression du journal de la CUAE, le Regard Critique (RC). Le RC est le journal de la CUAE à destination des étudiant.e.x.s de l'Université de Genève. La distribution du numéro 58 est prévue pour le début du mois de juin 2026. Un des objectifs d'un tel journal est de faciliter l'accès à une bonne connaissance des rouages de l'université et des politiques universitaires ainsi que de commenter des actualités politiques du point de vue étudiant. Chaque fois qu'il est édité, ce journal est distribué gratuitement et largement dans les bâtiments universitaires à des centaines d'exemplaires. La demande concerne 500 exemplaires au centre d'impression de l'UNIGE.

La demande de subvention concerne les frais d'impression (243.88.-).

**Décision : La subvention est accordée à hauteur demandée, soit CHF 244.-.**

**La subvention sera conditionnée à :**

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**
- **Nous rappelons aux associations le devoir de respecter la charte d'éthique et de déontologie de l'UNIGE.**

### **Location de salles**

Une demande a été validée concernant des conférences. Suite à une directive de l'Unige, les conférences ne peuvent plus se tenir à l'Université. Les billets d'avion longue distance ayant été réservés et les intervenant.e.x.s ayant déjà prévu leur voyage, la CUAE fait une demande extraordinaire de réservation de salle à la maison des associations (MIA) afin de pouvoir tout de

même organiser ces conférences.

La demande de subvention concerne le frais de location des salles (1801.-).

**Décision : La subvention est acceptée à hauteur demandée, soit CHF 1801.-.**

**Dans la mesure du possible, il faudrait présenter un devis comparatif avant l'octroi de la subvention. Bien que consciente du moratoire de l'Unige, la CGTF n'a pas vocation à exercer un rôle de contrôle sur la tenue d'évènements.**

**19h15 : Ekphrasis**

*Fraicheur Létale*

*Aurora, Colin*

La revue Fraicheur Létale est une tradition chère à l'Association Ekphrasis. En effet, 12 numéros ont déjà été publiés en veillant toujours à faire participer un maximum d'étudiant.e.s ainsi que les professeur.e.s et doctorant.e.s. Cette revue est l'occasion pour les étudiant.e.s d'être publié.e.s et d'acquérir une expérience dans la rédaction, qui est essentielle dans le cursus des Lettres. Ce numéro veille aussi à montrer de possibles débouchés à la suite des études en histoire de l'art à travers des interviews de professionnel.le.s et permet ainsi aux étudiant.e.s de se familiariser avec les divers métiers gravitant autour de leur domaine. Le vernissage est un moment clé pour la présentation de la revue. Cette année, le vernissage se déroulera au GAMAH, le 11 juin. Ce sera ainsi l'occasion de présenter le nouveau numéro de la revue et de rencontrer les étudiant.e.s, les membres du corps enseignant ainsi que des actrices et acteurs du monde de l'art genevois.

La demande concerne le lieu du vernissage (1000.-), un atelier de sérigraphie pendant le vernissage (582.88.-) et le prix de l'impression (2'205.75.-).

**La demande de subvention s'élève à 3788,63.-.**

**Décision : La subvention est accordée à hauteur revisitée, à hauteur de CHF 2130.-.**

**La CGTF trouve que l'événement pourrait se tenir dans une salle de l'université (ce qui engendrerait des moindres coûts). Le salaire des sérigraphes ainsi que le matériel pérenne ne peuvent pas être subventionnés. La CGTF propose de financer l'apéritif à hauteur de 200.-, ainsi que le prix ISBN à hauteur de 120.-.**

**La subvention sera conditionnée à :**

- La reddition d'une comptabilité un mois après la signature de la convention.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.
- Nous rappelons aux associations le devoir de respecter la charte d'éthique et de déontologie de l'UNIGE.

## 21h15 : Divers

- WeData : AG 200.- ok

PV rédigé par Leo De Abreu et Giulia Laratta.